



Nombre de conseillers en exercice : 45
Nombre de conseillers présents : 35
Nombre de conseillers votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- abstention : 0

Délibération n°2023-152

Date de la convocation : 15/11/2023

Objet : Achat de terrains au SITCOM commune de Labatut

Le Mardi 21 novembre 2023 à 18h45

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Sorde l'Abbaye, Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Christian DAMIANI, Dominique DUPUY, Thierry CALOONE, Guy BAUBION BROYE

Procurations : Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Bernard MAGESCAS à Jean-Marc LESCOUTE, Didier SAKELLARIDES à Isabelle DUPONT BEAUVAIS,

Absents : Patrick VILHEM, Marie Josée SIBERCHICOT, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Bernard DUPONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Dans le cadre de la compétence développement économique, le Président propose au conseil communautaire **d'acheter au SITCOM, pour l'euro symbolique, les parcelles B1535, B1536 et B1538** sur la commune de Labatut dans le cadre de l'entretien des voiries desservant la zone d'activité artisanale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Sylviane LESCOUTTE ne prend pas part au vote en tant que personne concernée):

- **DÉCIDE** l'achat des parcelles B1535, B1536 et B1538 pour l'euro symbolique au SITCOM avec pour contenance : B1535 201m² ; B1536 484m² et B1538 1608 m² soit au total 2 293m² classée en zone U dans l'actuel PLUi du Pays d'Orthe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation du présent dossier.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean Marc LESCOUTE

